

DECISION MUNICIPALE n° D20241017-121

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

Objet

de la Corrèze Française	Service	Pôle aménagement	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Convention of	d'occupation	précaire	e d'un local communautaire

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention de mise à disposition par Haute-Corrèze d'un local au sein de la Médiathèque intercommunale, sise 24 avenue Carnot à Ussel (19200), afin d'y entreposer les vitrines des commerçants qui sont généralement installées dans le marché couvert, pendant la durée des travaux de ce dernier.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à compter du 4 septembre 2024 jusqu'à la réouverture du marché couvert.

<u>Article 3:</u> La mise à disposition est consentie gracieusement.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 17 octobre 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE